

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 23/01/2024
DECISION N° 20240123_B_008

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,
Martine GINET

Était excusé représenté : Patrick Bruno MARCON : Pouvoir à
Emmanuel SALGADO

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Pépinière d'entreprises de Pont Salomon - Hôtel d'entreprises de Saint Just
Malmont : Avenants aux conventions précaires de location relatifs à la mise en
place de la TVA sur charges**

Le Bureau,

N° 20240123_B_008

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve les avenants aux conventions précaires de location relatifs à la
mise en place de la TVA sur charges obligatoire à compter du 1^{er} janvier
2024 pour la Pépinière de Pont Salomon et de l'Hôtel d'entreprises de St
Just Malmont,
- Liste des avenants :
 - Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont :
 - o GEOA
 - o MIX PROCESS
 - o TRANSPORTS ROUSSON
 - Pépinière d'entreprises de Pont Salomon :
 - o ALPHA PUB
 - o MEDIAPOST
 - o SOLU PANNES
 - o TECHNI CAR
- Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 janvier 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240123-20240123_B_008-AU
Reçu le 19/03/2024